



RAPPORT ANNUEL 2023

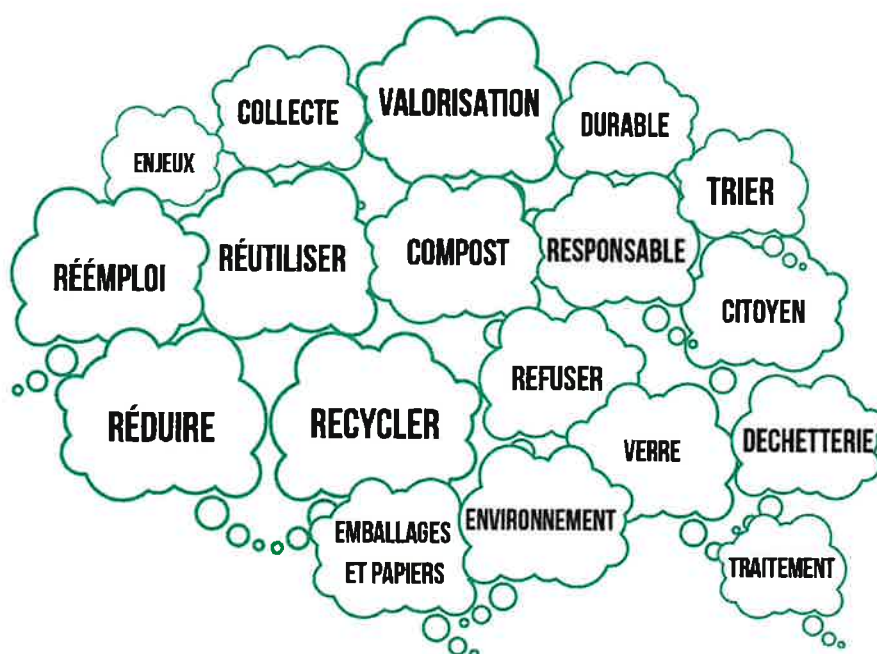
DIRECTION

DE LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS





LE RAPPORT ANNUEL PRÉSENTE LES ÉLÉMENTS RELATIFS À LA QUALITÉ ET AU PRIX DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



“Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.”

Édition 2024

01	EDITORIAL	4
02	LE SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	5
03	INDICATEURS RELATIFS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	9
04	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS	14
05	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT	24
06	INDICATEURS FINANCIERS	31
07	GLOSSAIRE ET SIGLES	37

La gestion des déchets est un sujet passionnant de complexité, dans une démarche qui doit être « durable », le plus grand défi résidant dans la gestion du quotidien concomitamment à la préparation de l'avenir.

C'est dans ce cadre que les actions portées par le Département Prévention et Gestion des Déchets de la CABM se doivent d'être protéiformes et adaptées à nos différents champs d'action :

1. La prévention :

Inculquer le changement de pratiques : produire moins de déchets via une consommation plus responsable et trier avec d'avantage d'implication, utiliser les moyens de collecte avec civisme ...

2. La collecte :

C'est un sujet également riche en défis : diminution de l'empreinte carbone des opérations de collecte, optimisation des moyens, rationalisation et pragmatisme avec une obligation quotidienne de résultats : cette activité nécessite une veille technologique de tous les instants afin de lier « Innovations » et « Attendus d'une collecte contemporaine ».

3. Le traitement :

C'est certainement le sujet qui est le plus encadré réglementairement, nécessitant là-aussi une veille informative, juridique et technologique de tous les instants. Le déchet change peu à peu de statut pour devenir un produit valorisable ... dès lors qu'il est bien trié : production d'énergie, recyclage, économie circulaire, ...

Contextuellement, l'année 2023 a en outre été marquée au niveau européen par un ralentissement de la consommation, dans un contexte inflationniste, se caractérisant de manière mécanique par un ralentissement de la production de déchets.

Ce ralentissement ne peut donc pas être seulement lié à l'adoption de pratiques vertueuses par la population et une reprise économique pourrait vraisemblablement augurer d'un retour à la hausse du tonnage de nos déchets collectés....

Les années à venir seront donc, plus que jamais, consacrées à la poursuite de nos objectifs : communiquer pour réduire les déchets, collecter de manière plus efficiente, traiter de manière plus valorisable.

Il en va de la maîtrise d'un coût qui peut rapidement dérapier, nécessitant que le Territoire maintienne son engagement fort et collaboratif avec ses habitants.

Sans parler du premier objectif recherché : la préservation de notre environnement !

02 LE SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée est en charge de la collecte et du traitement des déchets des ménages. (Article L2224-13 du CGCT).

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, dont le taux est fixé par décision du président de l'agglomération. Certains déchets provenant d'entreprises ou de services publics sont considérés comme assimilables aux ordures ménagères en raison de leur nature ou de la quantité produite. Ces déchets peuvent être collectés et traités de la même manière que les ordures ménagères. En contrepartie, une contribution financière appelée **Redevance Spéciale (RS)** est mise en place. Le mode de calcul et les tarifs de cette redevance sont déterminés par délibération du président de l'agglomération. Le tarif se compose d'une part fixe, destinée à couvrir les frais liés à la prestation, et d'une part variable basée sur le tonnage et la nature du produit ordures ménagères ou issu de la collecte sélective des emballages.



L'OBJECTIF DU RAPPORT

L'objectif du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est d'évaluer et de rendre compte de la performance du service de gestion des déchets.

Ce rapport permet de surveiller :

les coûts,

la qualité du service,

les actions de prévention,

les résultats en matière de traitement des déchets.

Il sert également à informer les parties prenantes et le public sur les enjeux liés à la gestion des déchets.

OBJECTIFS NATIONAUX ET DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Ces objectifs nationaux découlent de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGECL). C'est une mesure prise dans le cadre de la charte de l'environnement de 2004. Cette loi entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

1

Réduire de 50% les déchets mis en décharge entre 2010 et 2025.

ANNÉE	2010	2020	2021	2022	2023
TONNAGE	38 748	45 927	41 564	34 598	24 860
BASE 100	100	119	107	89	64

2

Réduire de 50% le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025.

3

Généraliser le tri à la source des déchets alimentaires en vue de leur valorisation, avant 2025

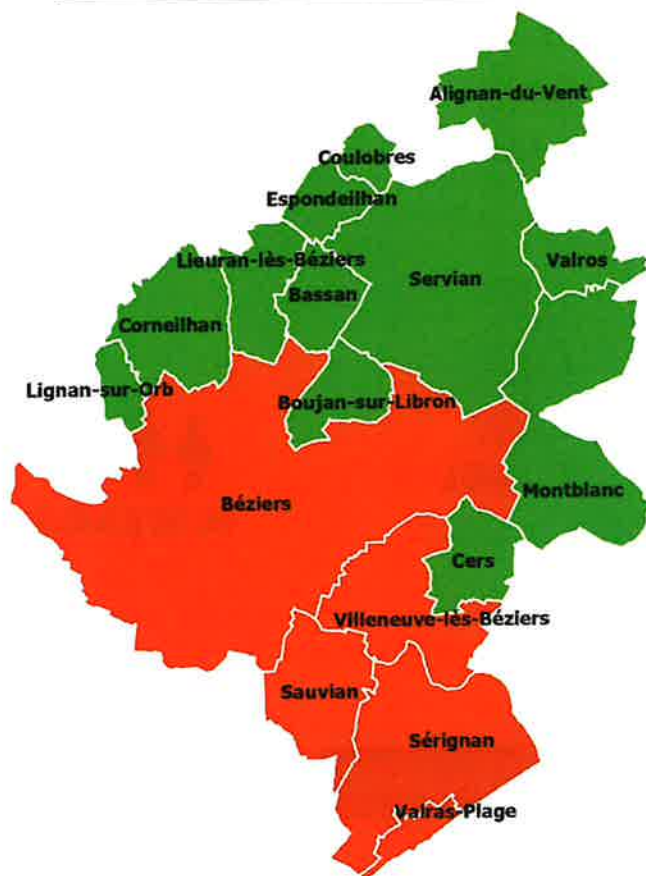
TOTAL POPULATION	MÉNAGES DESSERVIS PAR COLLECTE DÉCHETS ALIMENTAIRES	POURCENTAGE DE MÉNAGES DESSERVIS
102 188	11 613	11,4%

4

Orienter 65% (en poids) des déchets non dangereux non inertes vers des filières de valorisation matière à l'horizon 2025 (55% à horizon 2020).

TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

Gestion de la collecte et du traitement des déchets Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée



LÉGENDE

- La CABM gère en régie la collecte et le traitement des déchets pour les 5 communes présentées soit 102 188 habitants.
- Compétence collecte et traitement des déchets déléguée au SICTOM Pézenas-Agde pour 12 communes.



La population de la CABM a connu une évolution au fil du temps. En 2021, le territoire comptait près de 130 000 habitants.

Si l'on considère la tendance récente, la population a augmenté de manière linéaire, avec un taux d'évolution entre 2020 et 2023 de 1,2%.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée reste une collectivité dynamique, avec une croissance démographique positive comprenant un habitat mixte à dominante urbaine avec la ville centre (Béziers).

La gestion des déchets est scindée en deux compétences principales : **la collecte et le traitement**.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) gère en régie la collecte et le traitement des déchets pour cinq communes du territoire, parmi les dix-sept qui la composent. Ces cinq communes comprennent Béziers (ville centre), Sérignan, Sauvian, Valras-Plage et Villeneuve-lès-Béziers. La population de ces communes est de **102 188 habitants**.

La CABM a confié au SICTOM Agde-Pézenas la collecte et le traitement des douze autres communes, à savoir Alignan-du-Vent, Bassan, Boujan-sur-Libron, Cers, Cornéilhian, Coulobres, Espendeilhan, Lleuran-lès-Béziers, Lignan-sur-Orb, Montblanc, Servian, Valros.

RESSOURCES HUMAINES

1- EFFECTIFS



220
AGENTS PERMANENTS
dont 202 techniques
et 18 administratifs

MASSE SALARIALE

9,8 M € **+0,5%**

MOUVEMENTS AGENTS



49 entrées

dont 28 dé-précarisations
(fin des CUI/CAE et des
contrats non permanents)



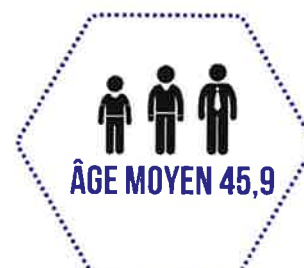
16 départs



204 HOMMES



16 FEMMES



Nombre d'agents par type de contrat :

Titulaires

169

Contractuels permanents

CDI/CDD indiciaire,

51

Contractuels non permanents

saisonniers, remplacements,
renforts,...

34



AGENTS FORMÉS

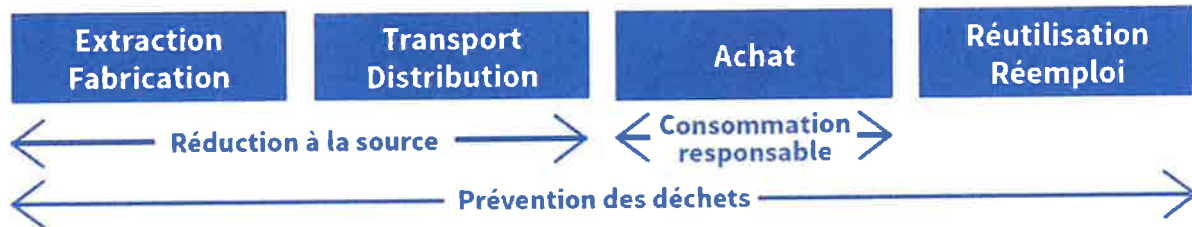
2-PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Renforcement de la prévention des risques professionnels :

- Mise à jour de l'analyse des risques professionnels avec établissement d'un plan d'actions
- Réalisation d'actions de sensibilisation (quart d'heure sécurité...) et de formations (CACES, travail en hauteur, PRAP, PSC1...)
- Suivi médical renforcé par le service de médecine du travail (visite médicale avec suivi particulier, aménagements de poste...)
- Amélioration de la base de vie des encombrants (nouveaux locaux sociaux)
- Mise en sécurité de l'usine VALORBI (signalisations, achats d'équipements spécifiques...)
- Analyse approfondie des accidents du travail (analyses terrain, actions correctives...)

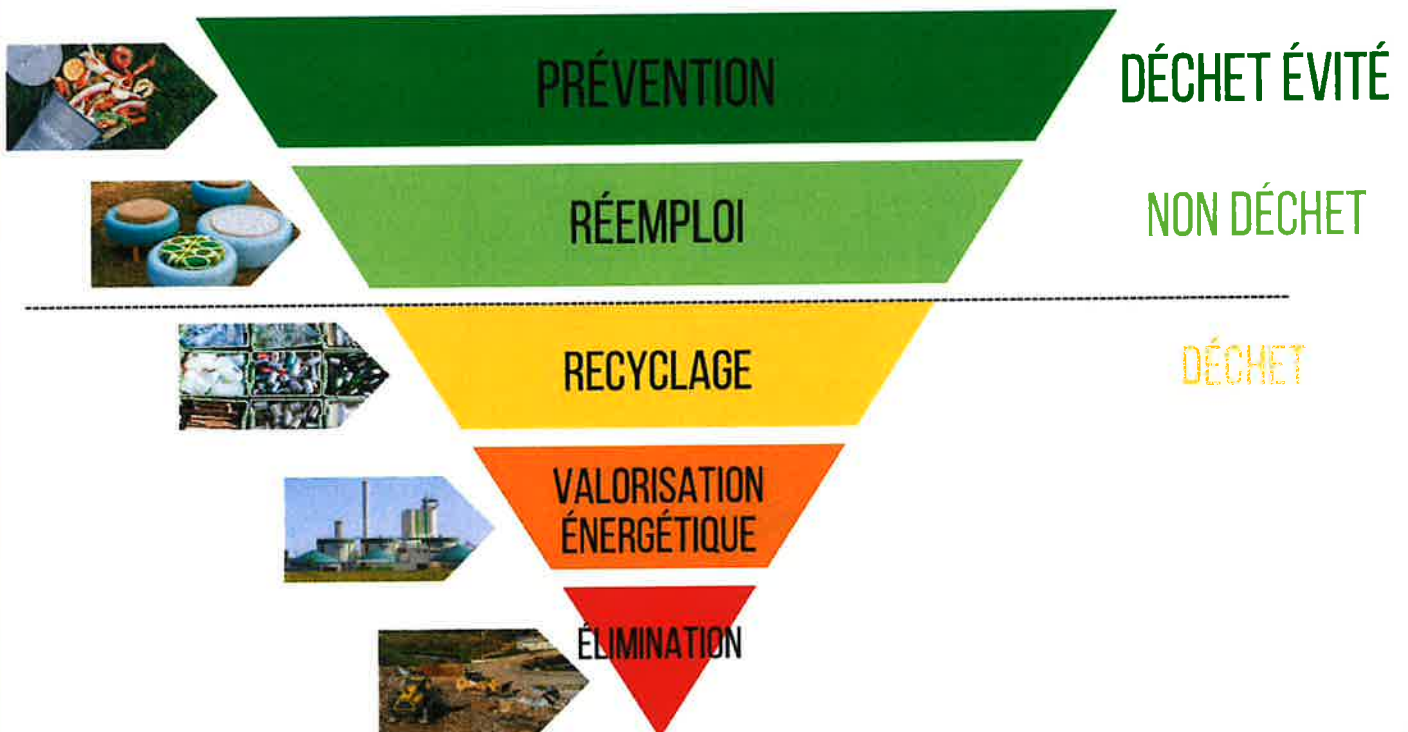
03 INDICATEURS DE LA PREVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits.



Source : Programme national de prévention des déchets 2014-2020 (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables, dans une logique vertueuse de préserver les ressources et l'environnement, mais également afin de diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité.



La hiérarchie des modes de traitement des déchets

L'économie circulaire

3 domaines, 7 piliers



Source : <https://institut-economie-circulaire.fr/economie-circulaire/>

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRODUITS

ANNÉE	2018	2020	2021	2022	2023
TONNAGE	41 017	45 009	44 894	36 779	31 939
BASE 100	100	110	109	90	78

Le service prévention est composé :

- d'un chef de service,
- d'une chargée de prévention
- et de 2 cellules :
 - la cellule numéro vert (3 agents) qui reçoit les appels et les demandes quotidiennes
 - et la cellule ambassadeurs du tri (3 agents) qui intervient sur le territoire à la rencontre des habitants.



ACTIONS MISES EN PLACE

Via son service de prévention des déchets, l'agglomération développe des actions variées de sensibilisation ou d'information des publics à la thématique des déchets. En effet, le service prévention des déchets rappelle les consignes de tri, sensibilise au compostage et propose des actions permettant de contribuer à la diminution des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Intervention auprès des scolaires avec des ateliers pour sensibiliser les enfants de manière ludique aux gestes de tri, aux alternatives pour produire moins de déchets, au compostage,....



Acquisition de poubelles escape game afin de sensibiliser les enfants et les adultes de manière ludique.

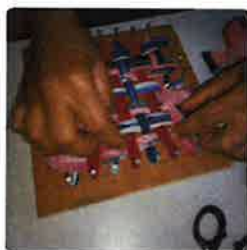


Messages des énigmes :

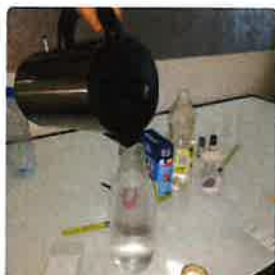
- Sensibilisation au tri
- Réduction des déchets
- Économie circulaire

Évolution du dispositif Cliink, gratification du geste de tri avec installation de dispositifs supplémentaires (l'utilisateur se connecte avec sa carte ou son application et reçoit des points à chaque fois qu'il dépose un emballage en verre dans la borne. Les points sont ensuite transformables en bons d'achats) : 339 adhésions.





Proposition d'animation grand public sur le réemploi
avec des ateliers tawashi (éponge japonaise en chaussettes) ou bien avec des stands afin de fabriquer des objets / produits zéro déchets (produits de beauté maison, emballage cadeau en tissu,...).



Collecte de jouets au moment de Noël au profit d'une association.



Promotion du compostage individuel et partagé
(vente et livraison de 128 composteurs individuels, installation de 11 sites de composteurs partagés).



Ramassage citoyen en lien avec des associations (OMESC) ou bailleurs sociaux (OPH).



Accompagnement des usagers en erreur de tri : Au cours de la collecte en porte à porte, certains bacs de tri sont refusés par les agents. Ces bacs non collectés sont signalés auprès des ambassadeurs du tri qui prennent alors contact directement avec l'utilisateur pour sensibiliser sur l'erreur de tri. Il en est de même avec les professionnels.

Coopération des services relevant du département de la prévention et de la gestion des déchets : le service de prévention est allé à la rencontre des agents de collecte afin de les sensibiliser sur les règles de tri, ...

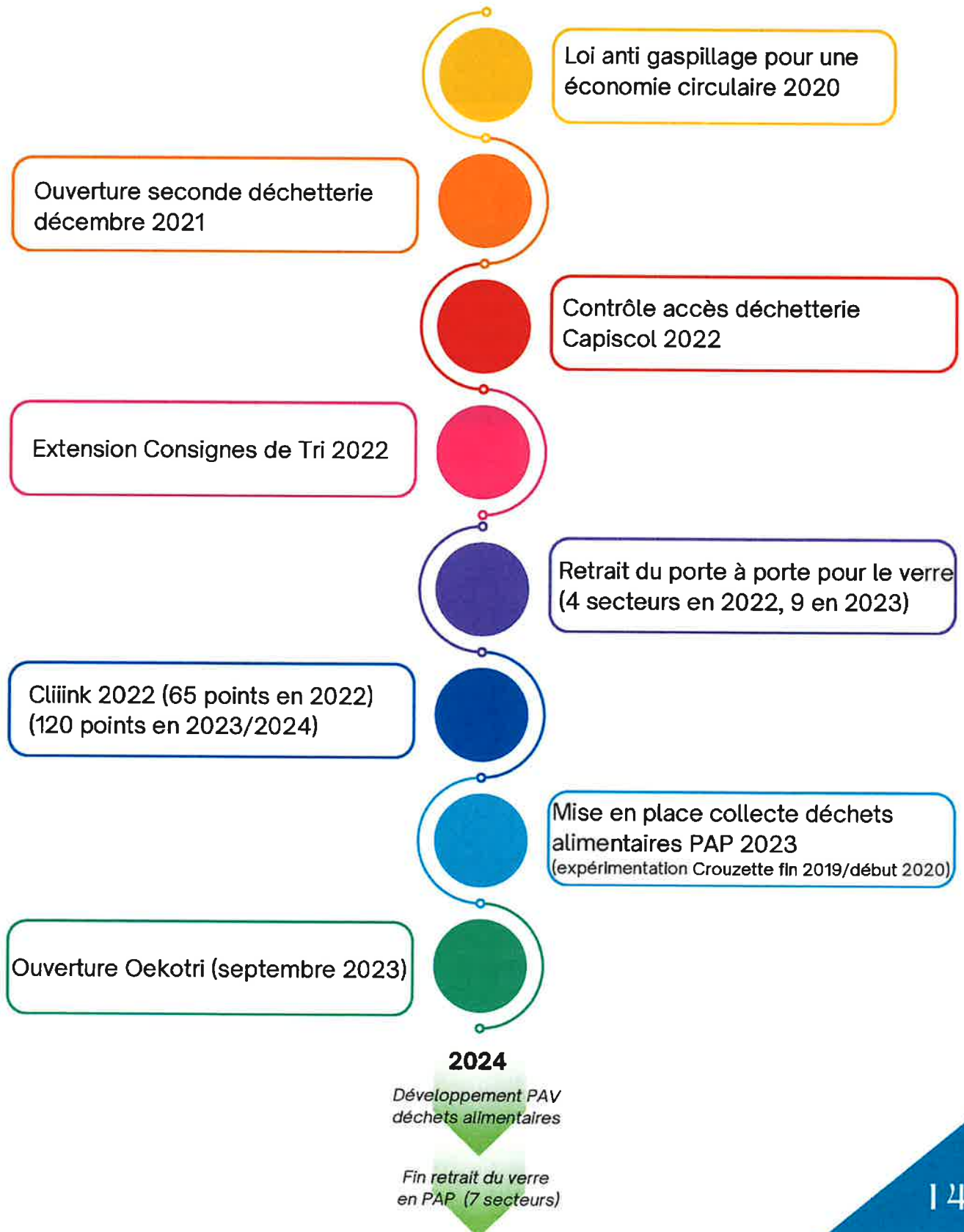


En 2023,
+ de 16 000 appels

Le service prévention des déchets gère également le numéro vert qui permet à chaque usager d'adresser ses demandes ou poser ses questions (demande de bacs, rattrapage, collecte, signalement dépôt sauvage...)

04 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

LES GRANDS ÉVÈNEMENTS DEPUIS 2020



LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée présente une population totale de 129 880 habitants en 2021.

La population des communes gérées en régie est de 102 188 habitants.

Communes	Population municipale	Nombre de ménages	Densité log./km ²	Nombre de logements	Résidence principale	Maison	Appartement
Béziers	80 341	38 351	841,4	47 769	81,1%	38,9%	60,7%
Sauvian	5 459	2 399	414	2 708	88,3%	89,8%	10%
Sérignan	8 123	2 455	273,4	5 494	72,1%	70,6%	28,9%
Valras-Plage	4 167	2 381	1367	9 278	25,7%	50,3%	49,5
Villeneuve-lès-Béziers	4 098	2 969	237	2 502	78,9%	73,5%	23,6%

Donnée INSEE ANNEE 2021

COLLECTE DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

1- ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les missions de collecte des déchets des ménages et assimilés sur le territoire concerné relèvent du Département de Prévention et Gestion de Déchets (DPGD), et plus particulièrement du service Collecte des déchets constitué :

- ➡ d'un directeur
- ➡ d'une directrice adjointe
- ➡ d'un chef de service
- ➡ d'un coordonnateur de contrat éco-organisme
- ➡ d'un responsable des déchetteries communautaires avec une équipe de 7 agents
- ➡ d'un coordonnateur de collecte
- ➡ de 9 agents de maîtrise
- ➡ d'un responsable maintenance et collecte PAV avec une équipe de 9 agents
- ➡ de chauffeurs et rippers (127 agents)
- ➡ En complément de ces effectifs, des saisonniers ont été recrutés ponctuellement.



Les agents du service collecte assurent en régie directe les circuits de collecte :

- la collecte des ordures ménagères en porte à porte,
- la collecte sélective des déchets alimentaires en porte à porte et en point d'apport volontaire,
- la collecte sélective des emballages et du verre en porte à porte,
- la collecte sélective du verre en point d'apport volontaire (colonnes) avec maintenance des dispositifs,
- la collecte des encombrants via rendez-vous (sauf à Sauvian, où c'est la mairie qui est en charge de ces demandes) et gestion des dépôts sauvages,
- la collecte des déchets verts à Valras - Plage.
- la collecte des cartons des commerçants en hypercentre des 5 communes,

Elle assure aussi :

- la maintenance d'une partie du parc des poubelles individuelles en dotation aux usagers,
- la gestion de la déchetterie de Sauvian et le point d'apport de Villeneuve les Béziers.

Les prestataires privés assurent les missions suivantes :

- la collecte des colonnes enterrées et semi enterrées pour les ordures ménagères et les emballages (Véolia),
- la gestion du parc des bacs roulants comprenant la distribution, la maintenance d'une partie du parc des bacs et le lavage des bacs dits de « regroupement » (Sulo),
- l'exploitation de la déchetterie du Capiscot (sud de Béziers par la société LVD environnement pour le haut de quai et Véolia et l'agglomération pour le bas de quai),
- l'exploitation de la déchetterie de Mercoré (nord de Béziers) par la société LVD Environnement pour le haut de quai et Nicollin pour le bas de quai.

1-1 COLLECTE EN PORTE À PORTE

Une partie du territoire bénéficie de la collecte en porte à porte. Les déchets concernés doivent être déposés et présentés dans des bacs roulants et fermés. La dotation des bacs pour les immeubles est évaluée en fonction des besoins constatés et les bacs sont mis à disposition par le service de la collecte.

La couleur du couvercle change en fonction de la nature de déchets, de même que la fréquence de collecte.

Sont actuellement collectés en porte à porte les ordures ménagères, les emballages, les déchets alimentaires et le verre sur quelques secteurs.

	1 Semaine	15 jours	1 mois
OM	2 fois /semaine à 13 fois /semaine en fonction du secteur		
EMR			
VERRE			
DÉCHETS ALIMENTAIRES	En été :		

L'année 2023 a été marquée par un retrait progressif des bacs individuels Verre au profit de points collectifs. En effet, la collecte en porte à porte ne donne pas de niveaux de performances justifiant son maintien tout en ne répondant pas non plus aux nécessités d'une collecte rationnelle et écologique.

1-2 APPORT VOLONTAIRE

En complément de la collecte en porte à porte, de nombreux points d'apport volontaire sont disponibles sur l'espace public

Carte accessible sur : www.dechets-beziersagglo.fr

Peuvent être déposés dans les colonnes aériennes ou enterrées :

- Les emballages (papiers, plastiques, cartons, métalliques),
- Les emballages en verre,
- Les ordures ménagères.

Les déchets alimentaires peuvent être apportés sur le dispositif dédié (déploiement d'autres dispositifs en 2024).

Les Textiles Linges et Chaussures (TLC) peuvent être donnés à des associations ou déposés dans des bornes installées sur l'espace public.

Les équipements fonctionnant avec un courant électrique (ampoules basse consommation, tube néon,...), les piles, les cartouches d'encre peuvent être apportés chez les commerçants et distributeurs qui mettent à disposition des conteneurs pour la collecte de ces produits. Ces points sont collectés par des éco organismes auxquels adhèrent les producteurs et distributeurs en vertu du principe « pollueur payeur ».

Les objets dont les habitants souhaitent se séparer (petits appareils ménagers, mobiliers, jouets,...) peuvent être apportés dans les déchetteries ou récupérés via le service des encombrants, dans la limite de 3 objets par mois et par foyer, en prenant rendez-vous au numéro vert.

Durant l'hiver, les sapins de Noël peuvent être apportés dans les points de collecte éphémère.

2- BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS AU COURS DE L'EXERCICE CONSIDÉRÉ



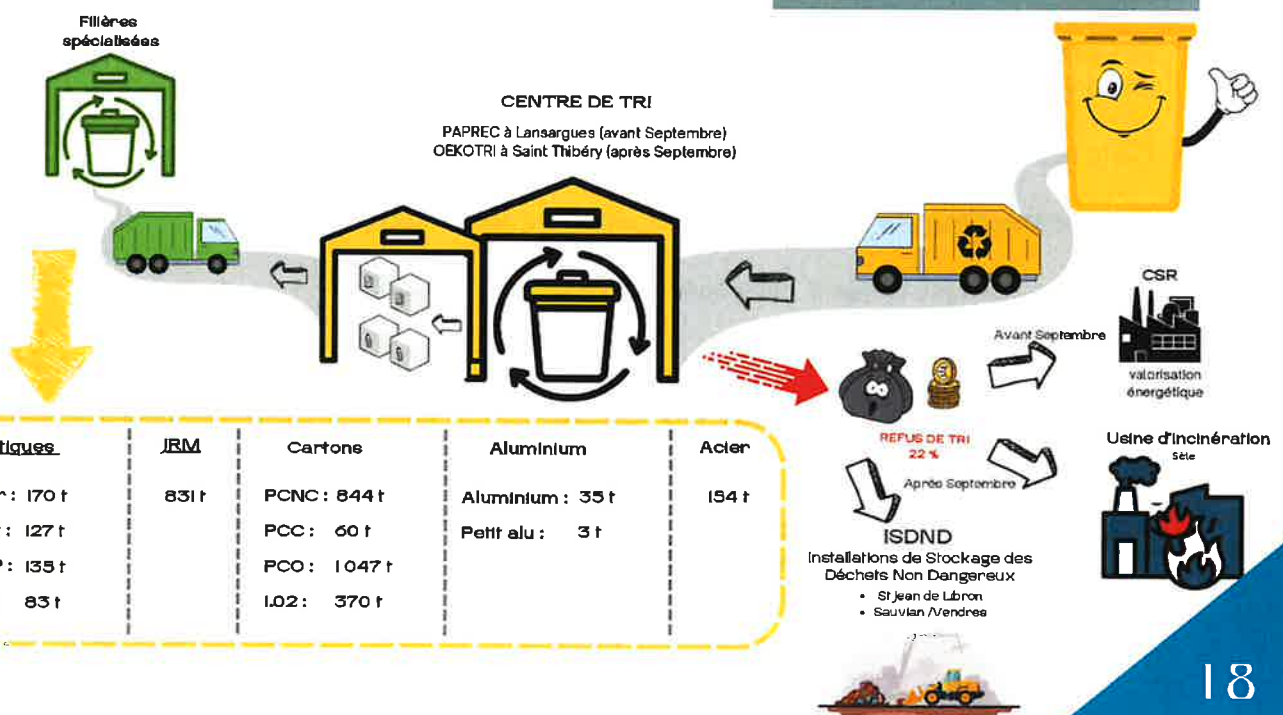
2.1 EMBALLAGES



Le contrat d'optimisation de la collecte signé avec CITEO prévoyait une opération de sensibilisation des habitants autour de l'extension des consignes de tri.

En 2023, l'Agglo a effectué un étiquetage des bacs jaunes afin de faire connaître ces nouvelles consignes aux usagers.

9 040 bacs sont concernés par l'opération et donc autant de personnes sensibilisées.





2.2 Verre



CLIINK :

En 2023, l'Agglo a étudié la possibilité d'étendre le dispositif CLIINK sur le territoire en définissant les futurs lieux d'implantations notamment sur les communes du Sud avec un déploiement des nouveaux dispositifs prévu en 2024.

CLIINK est la gratification du geste de tri, en triant son verre, l'utilisateur cumule des points qu'il utilise pour obtenir des offres chez les commerçants partenaires. L'Agglo a choisi de favoriser les commerces locaux.

A travers cette offre, l'Agglo s'inscrit dans une dynamique d'économie circulaire.



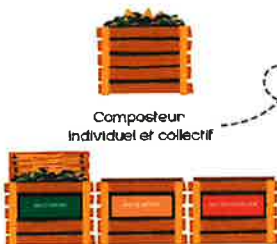
2 459 t



2.3 Déchets alimentaires



La CABM a expérimenté la collecte des déchets alimentaires en point d'apport volontaire avec l'implantation d'un dispositif déchets alimentaires sur la place du 8 mai. Cette borne dessert un périmètre de 250 m.



Usine de Méthanisation
Elne (66)



440 t





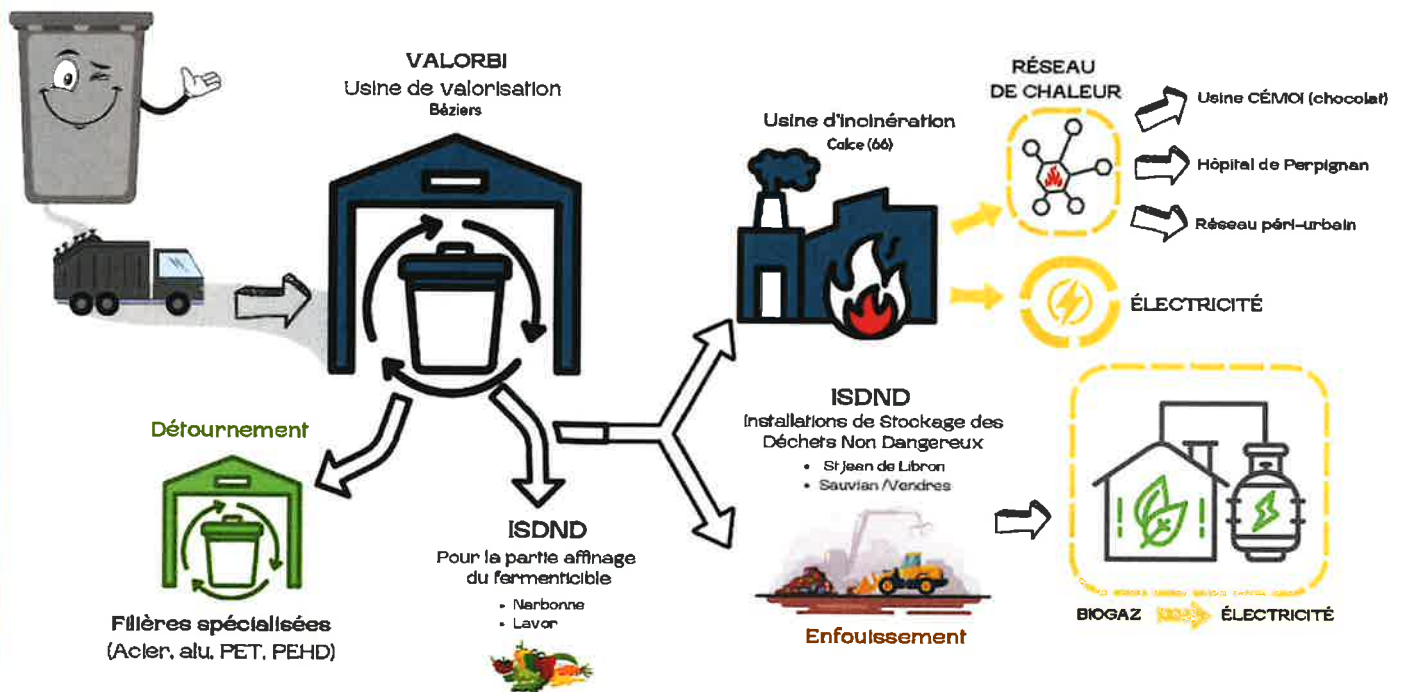
2.4 Ordures ménagères



Les ordures ménagères recèlent encore trop de déchets qui n'ont rien à y faire : emballages, restes de cuisine, textile, verre, appareils électriques...

L'enjeu écologique et économique est de réduire les tonnages d'ordures ménagères qui coûtent très chers au contribuable.

Seuls les déchets d'hygiène, la vaisselle cassée, les objets non électriques cassés, ... doivent subsister dans nos poubelles d'ordures ménagères.



FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS EN TONNES

DÉCHETS ALIMENTAIRES	440
OM	39 772
EMR + CARTON	4 744
VERRE	2 487
ENCOMBRANTS	2 208

3- Les déchetteries

Le territoire dispose de 4 déchetteries :

CAPISCOL

Rue André Blondel - ZA du Capiscol à Béziers



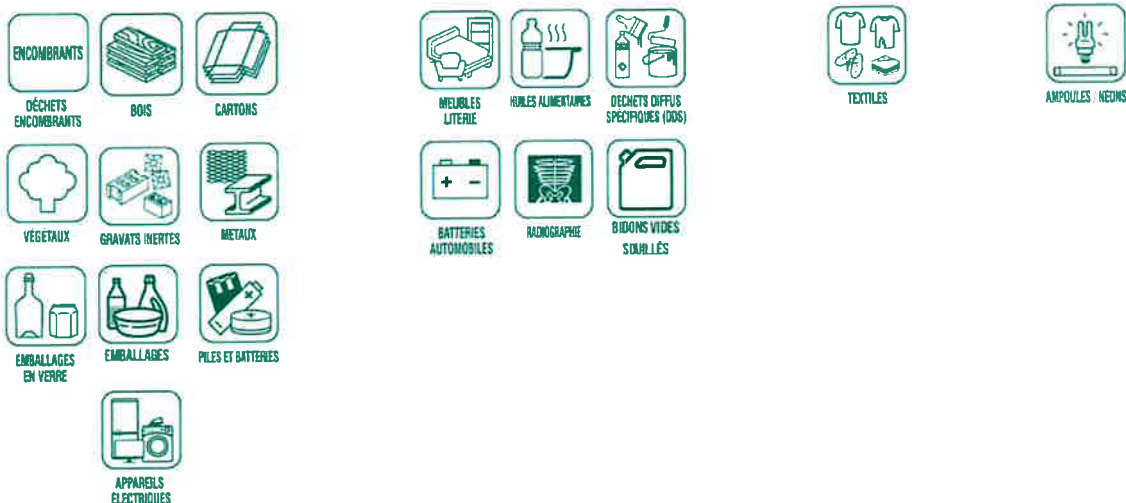
45 955 (nombre de fréquentation : année 2023)

Horaires d'ouverture :

Lundi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Dimanche : 9h-12h / Fermée

Jours fériés : Fermée



MERCORENT

2045, chemin rural n°10 de Carlet à Boujan



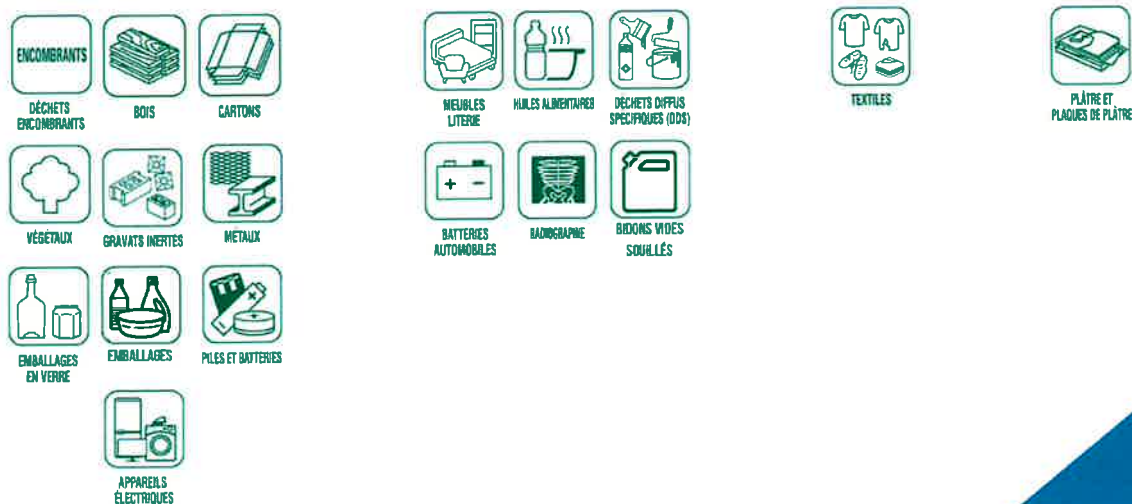
39 708 (nombre de fréquentation : année 2023)

Horaires d'ouverture :

Lundi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Dimanche : 9h-12h / Fermée

Jours fériés : Fermée



VILLENEUVE-LÈS BÉZIERS

Rue des gloriettes à Villeneuve-lès-Béziers



Période hivernale
(septembre à juin inclus)

Horaires d'ouverture :

Lundi et Dimanche : Fermée
Mardi au Samedi : 8h30-12h / 14h-17h30
Jours fériés : Fermée

Période estivale
(juillet et août)

Horaires d'ouverture :

Lundi au Samedi : 8h-14h non stop / Fermée
Dimanche : Fermée
Jours fériés : Fermée



SAUVIAN

Chemin de la Vistoule à Sauvian



Horaires d'ouverture :

Lundi au Dimanche : 8h-12h / 14h-18h

Jours fériés* : 8h-12h / 14h-18h

**Fermée les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre*

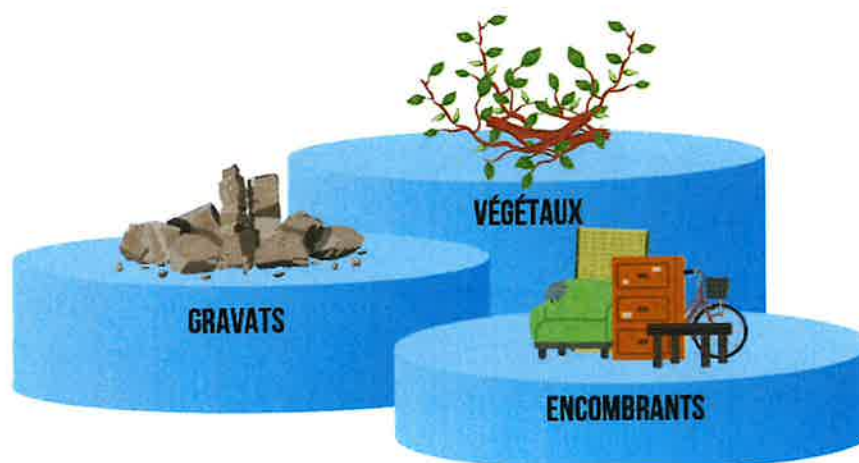


Une convention spécifique permet aux habitants de Vendres (Communauté de communes La Domitienne) d'y accéder.

La déchetterie de Sauvian et le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Béziers acceptent les professionnels sous conditions de facturation.

LA RÉPARTITION DES APPORTS PAR DÉCHETTERIE (TONNES) :

	Capiscot	Mercorent	Sauvian	Villeneuve
Bois A (Naturel)	56	118	1	-
Bois B (Transformé)	336	370	1594	133
Cartons	125	126	336	30
DDS	37	31	22	-
DEEE	154	141	368	-
Ecomobilier	439	307	690	-
Encombrants	822	871	2303	165
Ferraille	177	150	374	58
Gravats	1525	1325	2297	212
Huiles alimentaires	1	1	2	-
Huiles moteurs	11	11	17	2
Lampes	-	-	-	-
Néons	-	1	1	-
Piles	1	1	1	-
Placo-plâtre	-	29	362	-
Pneumatiques	-	-	16	-
Végétaux	729	664	3542	630



05 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

L'agglomération dispose en régie de sites de valorisation des déchets ménagers et assimilés :

- 1 site de tri mécano-biologique (TMB)



Valorbi - Zone d'activités Économiques de Mercorent Nord

- 2 sites d'enfouissement des déchets ultimes



Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Jean du Libron



Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Vendres (fin d'exploitation 31 décembre 2024)



40 collaborateurs participent au bon fonctionnement de ces installations, avec plus de la moitié de l'équipe sur le site de l'usine de Valorbi.



L'USINE DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES - VALORBI

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement par l'arrêté préfectoral n°93- 1410 du 29 décembre 1993 et l'arrêté complémentaire n°2010-I-3665 du 22 octobre 2010.



Entité foncière :
6 hectares et 24 ares

L'usine VALORBI utilise la méthode du tri mécano-biologique (TMB) pour le traitement des déchets ménagers (OMR).

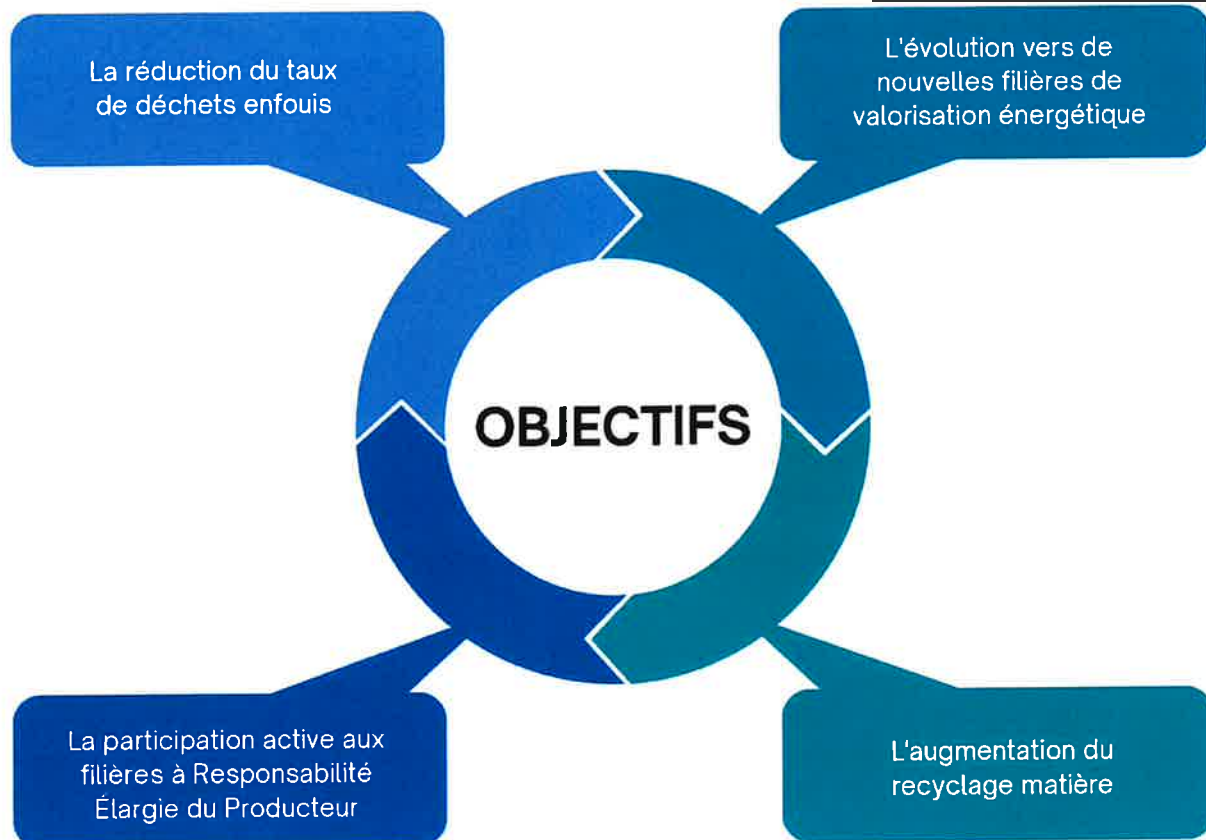


Procédé prévu pour traiter jusqu'à 62 500 t/an d'ordures ménagères et assimilées, dans le respect du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, en termes de tonnage et de zone de captage (collectivités clientes limitrophes).



Objectif du procédé : mieux trier les ordures ménagères reçues afin de récupérer les matières encore valorisables **mais non triées par les habitants.**

Valorbi répond ainsi aux critères de diversification du mode de valorisation avec comme objectifs :



DESCRIPTIF DU PROCESS ET OBJECTIFS

Assurer une autonomie de gestion et répondre à un besoin de traitement local (de 41 à 62 000 tonnes/an).

- Produire un compost de qualité (NFU44-051), 3 000 à 5 000/t an ou 10 à 15% des déchets entrants) :
Il n'y a plus de compost issu de Valorbi (TMB) des OMR car il est non conforme à la norme sanitaire NF U44-051 (il y a trop d'inerte (verre >2%) qui bloque la commercialisation).
- Étudier la production d'un Combustible Solide de Récupération (CSR), c'est-à-dire un combustible de substitution, à haut Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI), destiné, à moyen terme, à devenir matière première d'une filière émergente de substitution énergétique.
Valorbi réalise un pré-CSR qui aujourd'hui par manque de débouché par à l'enfouissement.
- Trier les derniers matériaux valorisables : fibreux (papier, carton) (**pas de repreneur**), métaux ferreux (acier) et non-ferreux (aluminium), les flacons en PET et PEHD **sont valorisés par la société Paprec.**

Travaux et acquisitions 2023 :

- Achat tracteur FMA
- Achat compresseur d'air
- Fermeture de la chaîne en février pour travaux de maintenance
- Obtention de l'agrément sanitaire (n°FR34032053 pour les déchets alimentaires)

L'ISDND SAINT JEAN DE LIBRON

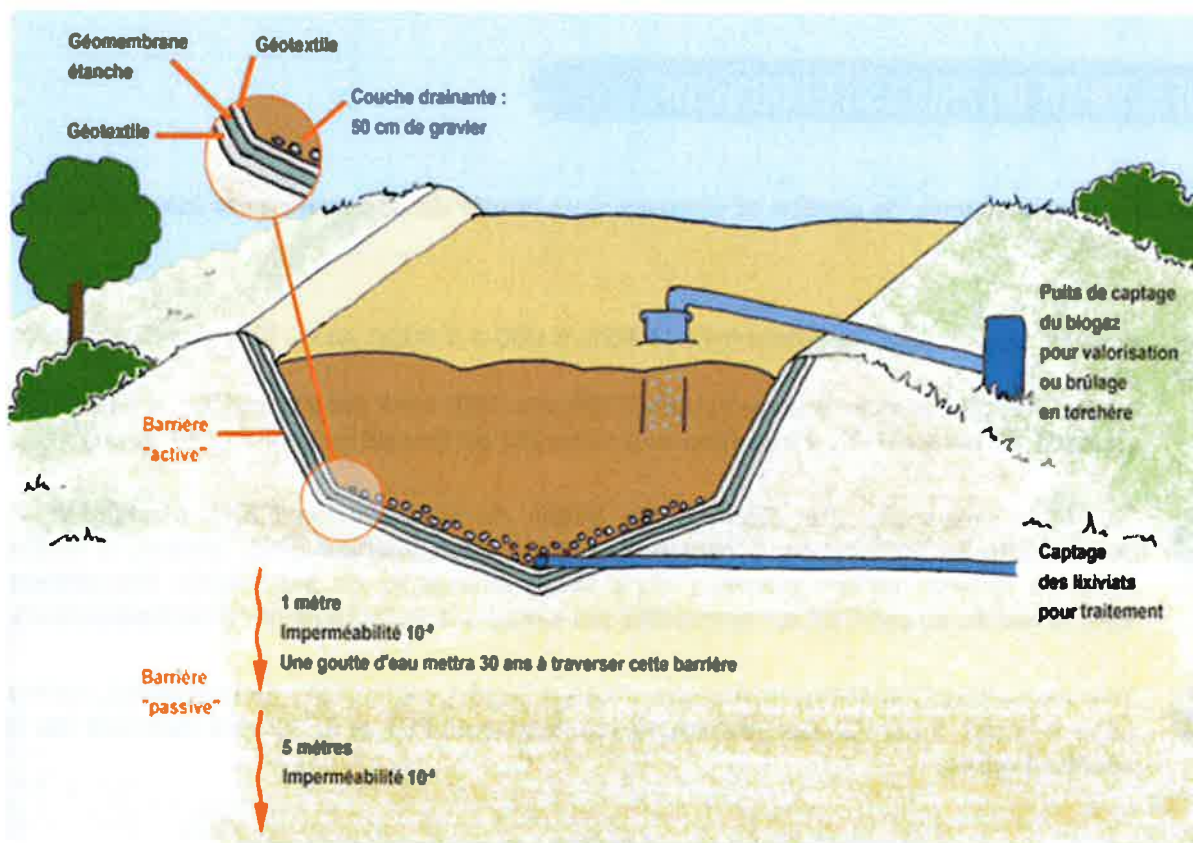


PRINCIPE DU FONCTIONNEMENT DE L'ISDND

Enfouissement des déchets dans des casiers conçus de façon à empêcher la pollution des sols et des eaux..



Les fonds de casiers sont composés d'une barrière passive de perméabilité inférieure à 10^{-4} m/s de 5 m d'épaisseur minimum (terrain en place compacté), d'une barrière passive de perméabilité inférieure à 10^{-9} m/s sur 1 m d'épaisseur minimum (mélange compacté de terre argileuse et de bentonite), d'un Dispositif d'Étanchéité par Géomembrane (DEG).



Les talus intérieurs des casiers sont dressés avec une pente 2H/1V. Ils sont ensuite recouverts par un Dispositif d'Étanchéité et de Drainage par Géomembrane (DEDG).



Les lixiviats (Eaux pluviales ayant percolé à travers les déchets) sont collectés en fond de casier grâce au matériau drainant et à deux drains Ø 100. Ces drains (prolongés par une canalisation en PEHD Ø 100 à l'extérieur du casier) sont raccordés à un collecteur principal qui permet l'évacuation des lixiviats dans un bassin de rétention d'un volume de 5900m³. Le raccordement se fait par l'intermédiaire d'un regard de branchement qui permet également d'inspecter l'état du réseau.



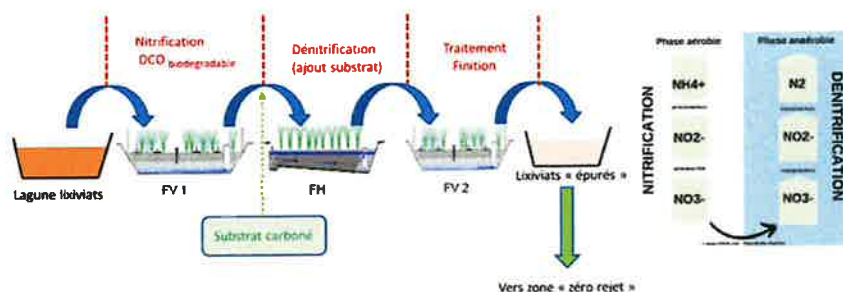
Les biogaz générés par la dégradation des déchets sont captés par mise en dépression du casier recouvert. Lors de la fermeture d'un casier, des puits d'un diamètre de 600 mm sont forés à la tarière ou au carottier. Ils sont ensuite équipés de drains verticaux en PEHD fentés et de gravier lavé non calcaire 20/40, en communication aéraulique avec une couche drainante qui recouvre le massif de déchets. Chaque tête de puits est pourvue de moyens de mesure, de contrôle et de raccordement. Un système d'aspiration central via un collecteur principal raccordé à chaque tête de puits permet de récupérer l'ensemble des biogaz. La pose des canalisations est réalisée de façon à garantir la bonne évacuation des condensats (utilisation des pentes du dôme).

Ce biogaz est ensuite transformé en électricité (consommation de 4000 habitants) sur site grâce à l'unité de valorisation. La torchère de secours du site reste en service en cas de non fonctionnement du moteur Biogaz et une maintenance est assurée par entreprise. En 2019, l'installation de valorisation du biogaz a été complétée par un transvapo 800 qui permet de torcher le gaz et d'évaporer l'eau pluviale des bassins ou le condensat des lixiviats traités.

SCHÉMA DE PRINCIPE D'UNE STATION DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT

Procédé de traitement

Débit de traitement : 8 et 14 m³/j



- Filtre vertical 1 (350m²)

Alimenté en lixiviat par bache depuis le Poste de relevage 1 (PR1), il permet la nitrification de l'azote et la dégradation de la DCO biodégradable grâce à l'oxygénation du lixiviat. La circulation de l'effluent se fait verticalement de la surface vers le fond du bassin. L'écoulement gravitaire ramène l'effluent dans le PR1.

- Filtre horizontal (290m²)

Alimenté par bache dans les caniveaux depuis le PR1, il permet la dénitrification de l'azote et dégradation des matières polluantes en milieu anaérobie. Le milieu est maintenu sans oxygène grâce au poste de mise en charge. La circulation de l'effluent se fait horizontalement, du centre du bassin vers l'extérieur. L'effluent s'écoule alors dans le PR2 via le poste de mise en charge.

- Filtre vertical 2 (65m²)

Alimenté par bache en surface depuis le PR2, il permet un traitement de finition. La circulation de l'effluent se fait verticalement de la surface vers le fond du bassin. L'écoulement gravitaire ramène l'effluent dans le PR3 puis vers la lagune de stockage.

- Lagune de stockage ou lagune TCCR

D'une capacité de 2000m³, elle permet le stockage des effluents traités dans l'attente des périodes d'arrosage.

- Parcelle plantée ou parcelle TCCR (taillis à très court rotation)

Parcelle plantée d'acacias où l'eau traitée est utilisée pour le développement de la végétation. La surveillance de l'humidité du sol est réalisée via une sonde installée au centre de la parcelle.

- Filtre à charbon actif (utilisé en cas de rejet hors site)

Objectifs des travaux réalisés 2023 :

- Traiter les lixiviats sur site. En effet, avant les travaux le transfert était assuré par Suez vers une usine de traitement située à l'extérieur du département de l'Hérault.

Consciente des nuisances que cela engendrait et s'appuyant sur le décret de 2018 imposant la prise en charge des lixiviats, la CABM a décidé d'opter pour un traitement sur site.



- Travaux bassin lixiviats : remise en état de l'étanchéité du bassin conformément à notre arrêté d'exploitation



Mise en route station roseau pour le traitement des lixiviats jusqu'aux travaux sur le bassin des lixiviats (puis arrêt jusqu'en octobre 2023)

- Travaux réseau de dégazage casier 5 : dégazage à l'avancement novembre/décembre 2023
- Connexion du dégazage à l'avancement en janvier 2024
- Changement des capteurs d'odeur en septembre 2022 et mis en service en janvier 2023

LE CENTRE DE TRI - OEKOTRI

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est membre de la Société Publique Locale (SPL) OEKOMED qui regroupe 7 collectivités compétentes dans le traitement et la valorisation des déchets de l'Ouest et du Centre Hérault.

Ce regroupement a permis la création d'un centre de tri nouvelle génération, compatible avec l'extension des consignes de tri : OEKOTRI situé à Saint Thibéry.



Envoi des déchets depuis septembre 2023



Envoi de ces déchets à Paprec à Lansargues avant septembre 2023

L'agenda d'OEKOTRI

- Avril 2023 : premières tonnes triées
- Août 2023 : mise en service industriel
- Septembre 2023 : mise en exploitation pour tout le territoire
- 29 Novembre 2023 : Inauguration du centre de tri OEKOTRI



La création de ce centre de tri mutualisé s'inscrit dans une logique d'efficacité économique, sociétale et environnementale. Il permet de répondre aux principes d'économie circulaire en élargissant la palette des emballages plastiques et petits emballages pouvant être triés, en limitant les transports des déchets, en s'équipant d'un process flexible par son automatisation.

Éléments techniques :

Le bâtiment de 5 800m² est implanté dans l'ancien fond de carrière des Roches Bleues en cours de réhabilitation sur la commune de Saint Thibéry :

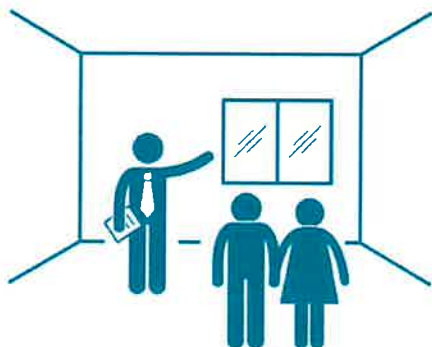
- Le hall de stockage dispose de 2 250m².
- Le hall de tri a pour surface 2 200m².
- Le hall de stockage des balles en intérieur est de 1300m².

Les chiffres clés :

- ➡ 30 000 t/an de collectes sélectives en 2030.
- ➡ 12 séparateurs optiques.
- ➡ 10,5 t/heure à capacité nominale et 12 t/heure en pointe.
- ➡ 88% taux de valorisation

La chaîne de tri a pour rôle de trier par matière et de conditionner en balles les produits avant expédition avec pour principe schématique :

- Un ouvre sac et trommel en tête,
- Un décartonneur de sur-tri,
- Un crible balistique (séparation des corps creux ou plat),
- Des overbands (pour tri des ferreux) et un courant de Foucault (pour tri des aluminiums),
- Des trieurs optiques sur la ligne des corps creux (tri sur PETC, ELA, PE/PP, sur films, sur refus plastiques) suivis de tables de tri,
- Des trieurs optiques sur ligne corps plats (tri sur JRM, EMR, GDM, sur refus) suivis de tables de tri,
- Des presses à balles et à paquets.



Un parcours sécurisé permet d'organiser des visites encadrées. L'espace où se déroulent les ateliers pédagogiques se prolonge par une passerelle de visite en immersion dans les halls de réception et de process.

06 INDICATEURS FINANCIERS



Le service finance est constitué d'un chef de service, de 7 assistants administratifs et comptables, d'un chargé redevance spéciale et d'un chargé gestion comptable.

Les indicateurs financiers sont calculés sur la base du compte administratif (CA) 2023 approuvé par le conseil communautaire.

Les dépenses et recettes afférentes au DPGD font parties du **Budget Principal de la CABM**. Les montants des dépenses sont présentés toutes taxes comprises tandis que les recettes sont hors taxes. Le financement ou l'équilibre budgétaire du DPGD est assuré par les subventions, TEOM, RS, soutiens écoemballage et recettes commerciales.

ÉTAT FINANCIER SUR LE SERVICE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

1. TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CA

DESIGNATION	CA 2022	CA 2023	Δ %	Δ €
Dépenses Fonctionnement				
Masse salariale	9 046 669	9 797 995	8,3%	751 326
Frais de gestion :	24 489 280	25 517 402	4,2%	1 028 122
- Participation Sictom Pezenas	3 873 451	4 161 158	7,4%	287 707
- Dépenses de gestion	16 411 186	17 077 394	4,1%	666 208
- Frais financiers	156 042	230 249	47,6%	74 207
- Attribution de compensation	4 048 601	4 048 601	0,0%	0
Dot. Amortissements	1 925 335	1 886 286	-2,0%	-39 049
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 461 285	37 201 683	4,9%	1 740 399
Recettes de Fonctionnement				
TEOM	25 655 258	27 336 576	6,6%	1 681 318
Redevance spéciale	1 403 131	1 481 098	5,6%	77 967
Soutien éco-emballage	1 490 887	1 100 465	-26,2%	-390 422
Recettes commerciales	6 064 870	5 199 221	-14,3%	-865 649
Loyers (Biogaz, Centre tri, Centrale solaire Libron) / autres	1 850 417	1 017 100	-45,0%	-833 317
Reprise provision	665 000	0	-100%	-665 000
Rbt.trop versé, contentieux TGAP 2009-2017, intérêts déconsignation	0	394	0,0%	394
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37 129 564	36 134 855	-2,7%	-994 709
RESULTAT FONCTIONNEMENT NET	1 668 279	-1 066 829	-163,9%	-2 735 108
DESIGNATION				
CA 2022 CA 2023 Δ % Δ €				
Dépenses Investissement				
Dépenses d'investissement	5 191 853	4 119 197	-20,7%	-1 072 657
Rbt capital des emprunts	548 381	631 267	15,1%	82 886
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 740 235	4 809 183	-16,2%	-931 051
Recettes investissement				
Subvention		408 962	0%	0
FCTVA	640 824	542 528	-15,3%	-98 296
Dot. Amortissements	1 925 335	1 886 286	-2,0%	-39 049
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 566 159	2 837 776	10,6%	271 617
RECETTE D INVESTISSEMENT NET	-3 174 076	-1 971 407	-37,9%	1 202 668
RESULTAT NET	-1 505 796	-3 038 236	101,8%	-1 532 440

2. MODALITES DES COÛTS AIDES

Les coûts complets aidés résultent de retraitement de l'état du CA pour isoler les seuls coûts relevant du cadre de la Matrice des Coûts. Les coûts sont en € HT après déduction des recettes et subventions.

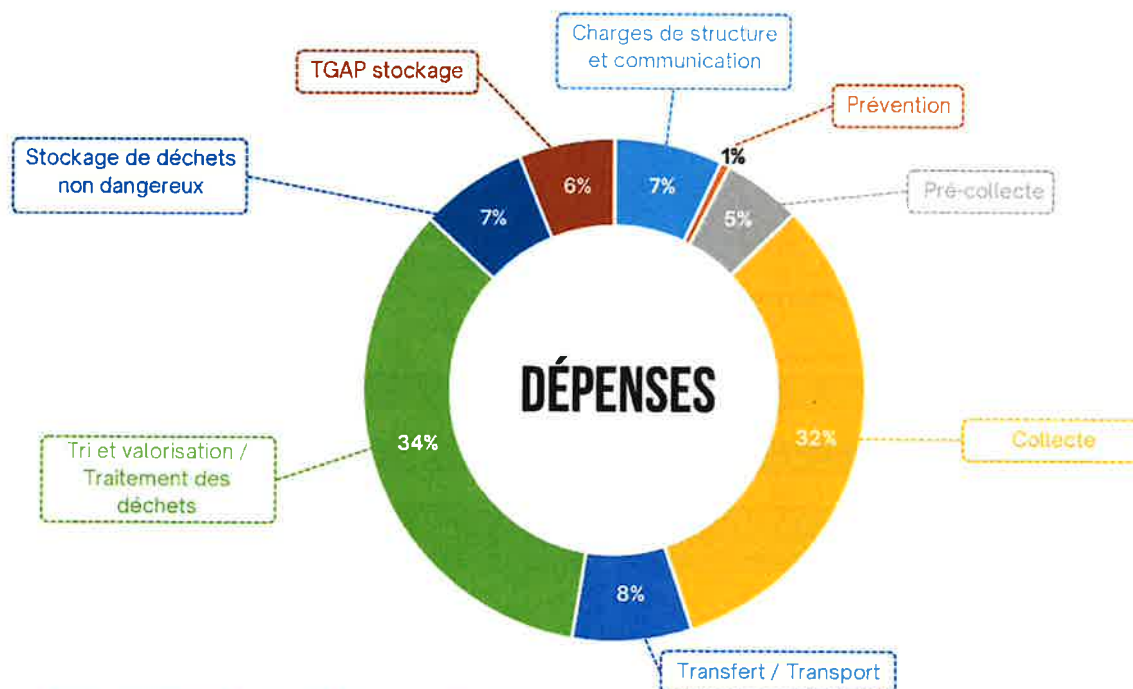
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Encombrants	TOTAL
Coût aidé 2023 en €/tonne	378	222	382	2 147	162	49	494	320
Évolution 2022->23	16,24%	34,03%	17,98%	112,73%	9,43%	-97,80%	0,38%	9,39%
Coût aidé 2023 en €/habit.	149,4	5,4	16,5	36,3	29,0	1,2	10,6	220,9
Évolution 2022->23	10,53%	19,30%	23,85%	-39,70%	7,45%	-89,07%	-13,68%	8,29%

LES DÉPENSES

1. LES DÉPENSES (MATRICES DES COÛTS 2023)

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en France va augmenter progressivement jusqu'en 2025 (65€ contre 52€ en 2023). Puis à partir de 2026, les tarifs de la TGAP seront indexés annuellement sur l'inflation.

Ces hausses s'inscrivent dans une démarche visant à encourager le tri, le recyclage et la valorisation des déchets, dans le but de réduire l'impact environnemental de leur traitement.



2. MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

La CABM en 2023 a dépensé 14 millions d'euros en rémunération à des entreprises. Notamment pour les marchés avec COVED, ONYX, SULO, PAPREC ou SUEZ qui représentent près de 10 Millions d'euros.

LES RECETTES

1. MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le taux de TEOM est fixé pour l'année 2023 à 14,05%. Le montant collecté s'élève à 27 336 576 € pour les dix-sept communes. La CABM verse la part revenant au SICTOM Pézenas-Agde pour les douze communes dont il a reçu la délégation pour un montant de 4 200 147 €.

2. MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

La Redevance Spéciale (RS) correspond au paiement du service public de collecte et de traitement des déchets par les professionnels.

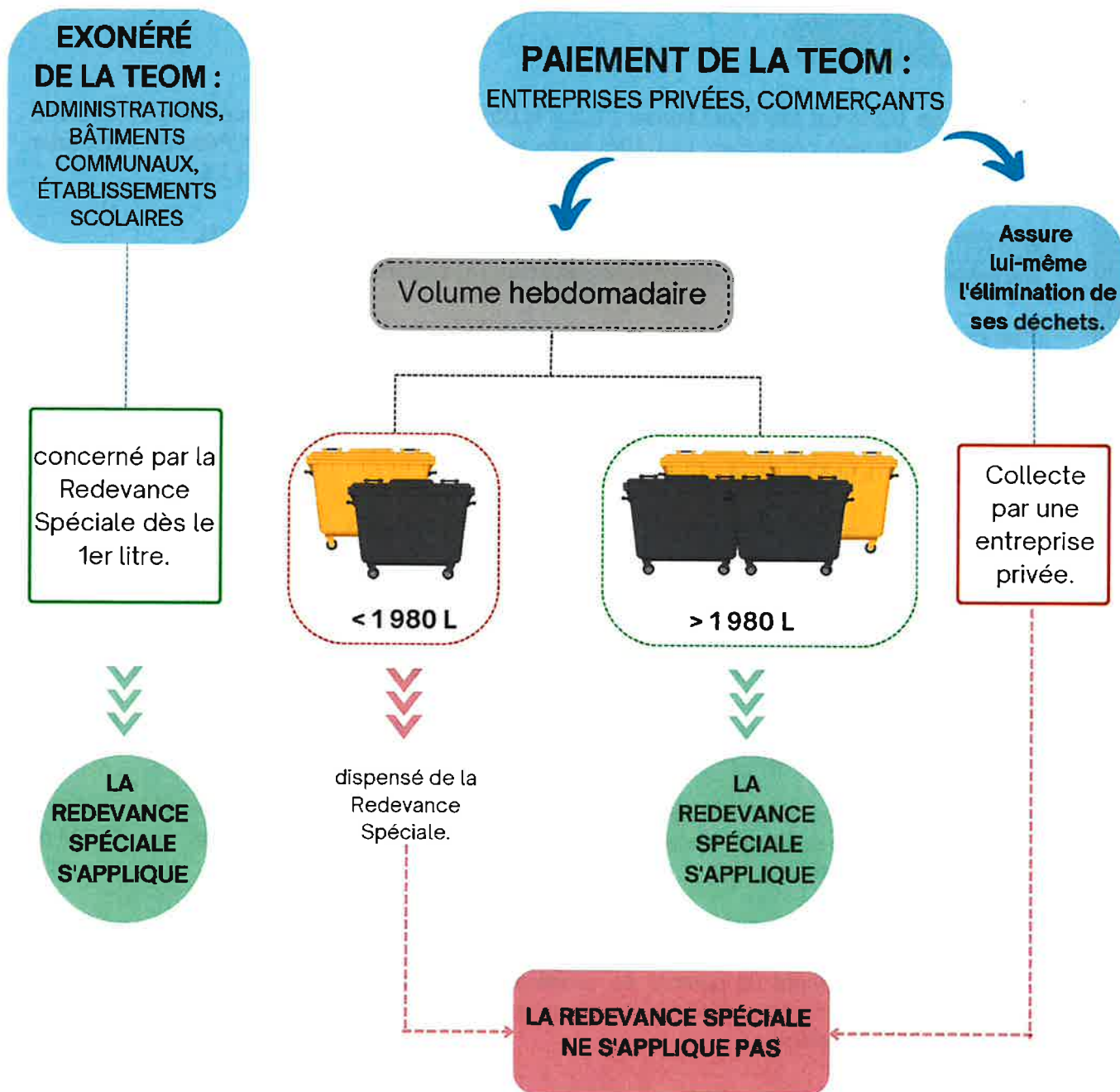
La RS s'applique aux professionnels tels que les administrations, collectivités, entreprises, associations, commerçants et artisans, dès lors qu'ils utilisent le service public de collecte pour la collecte et le traitement de leurs déchets.

Le montant de la redevance est calculé sur la base du volume total des bacs mis à disposition multiplié par le tarif au litre en vigueur et par le nombre de passages hebdomadaires, pondéré par le nombre de semaines d'utilisation du service. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est déduite en compensation du montant facturé de la RS. Les tarifs de la RS sont calculés en fonction de l'évolution de l'indice ICMO3 (Coût de main d'œuvre de la collecte). La collectivité a pris des dispositions spécifiques par délibération du conseil communautaire tel que :

- Le seuil d'exonération à 1 980 litres de déchets collectés hebdomadaires pour les professionnels assujettis à la TEOM.
- L'exonération partielle des professionnels assujettis à la TEOM : la redevance spéciale appliquée sera égale au montant de la RS calculée au 1er litre déduit de 50% de la TEOM de l'année précédente.
- Un abattement de 4% aux producteurs propriétaires de leurs bacs.
- La prise en compte du nombre de semaines d'exploitation, de la fréquence des jours de collecte et du nombre d'emplacements pour les professionnels de l'activité « hôtellerie de plein air et campings ».

Collecte et traitement des	Unité De Facturation	Tarifs redevance spéciale	
		2023	2024
Ordures ménagères et assimilés (OMA)	Litre	0,0289 €	0,0310 €
Emballages recyclables (EMR)	Litre	0,0256 €	0,0275 €
Location des bacs roulants (conteneurs déroulement)	M3	95,56 €	102,65€
Déchets des campings	Emplacement	34,68 €	37,25 €

SCHÉMA DE L'APPLICATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE



Le montant de la redevance est donc calculé en appliquant la formule :

$$RS = (\text{Volume de bacs} \times \text{prix au litre}) \times \text{nb de levées/semaine} \times \text{nb de semaines d'utilisation du service}$$

Calcul général, d'autres calculs existent pour des cas spécifiques (campings,...)

3. LES RECETTES DU SERVICE PRÉVENTION

Le service prévention propose à la vente pour les particuliers des articles tels que des composteurs ou lombricomposteurs.

En 2023, les recettes ont atteint 1 992 €. Le prix est fixé à 15 € l'unité pour les composteurs et 51 € pour les lombricomposteurs.



4. LES RECETTES LIÉES AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Les Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) rapporte en 2023 : 542 527 €.

Les subventions représentent 408 961 € suite aux travaux de réhabilitation de l'ISDND de Vendres (incendie 2019).

5. LES AIDES PUBLIQUES ET SOUTIENS REÇUS DES ORGANISMES AGRÉÉS



RÉGION

40 053 €



ADEME

42 053 €



CITEO

952 876 €



ecomaison

ECOMAIISON

70 789 €



ECODDS

3 228 €

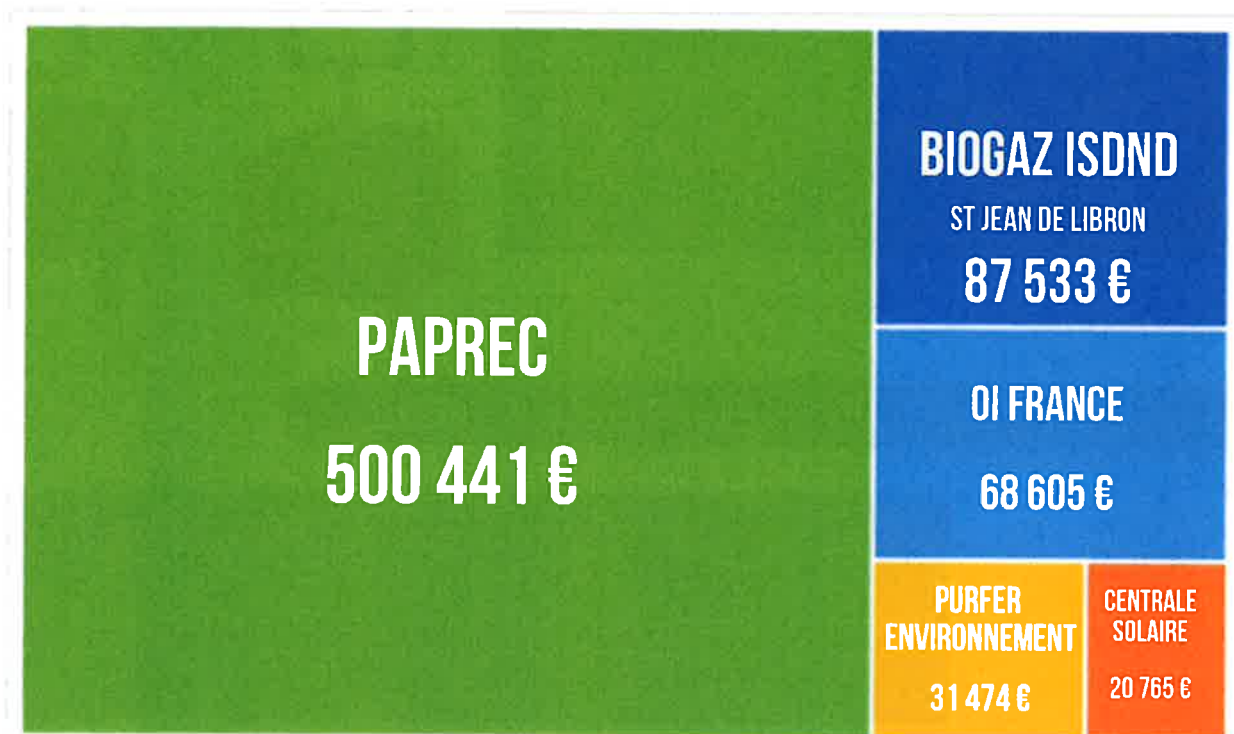


ECOLOGIC

73 572 €

6. LES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

TOTAL : 708 818 €



7. PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT

TOTAL : 4 230 657 €



07 GLOSSAIRE ET SIGLES

GLOSSAIRE

Balle

Après avoir été triés dans les centres de tri, les déchets (papier, journaux, bouteilles en plastique) sont compactés sous forme de cube appelé "balle" afin qu'ils prennent moins de place pour les transporter dans les usines de recyclage.

Biodégradable

Un déchet biodégradable est un déchet qui se dégrade naturellement sous l'action de l'eau, de l'air, de bactéries... Par exemple : papier, carton, épluchures...

Biogaz

Le biogaz est une énergie verte produite lors de la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène.

Centre de tri

Lieu où les déchets sont triés après collecte et conditionnés pour être recyclés, revalorisés ou éliminés.

Collecte en C1, C2, ...

Fréquence de collecte (collecté une fois, deux fois... par semaine).

Collecte des déchets

Désigne l'ensemble des processus de ramassage et d'élimination des déchets solides, liquides ou gazeux.

Collecte en PAP

Collecte en porte à porte. Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte en PAV

Collecte en point d'apport volontaire. Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité propose un maillage de points d'apport comprenant un ou plusieurs contenants, plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

Collecte sélective

Collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles), que les ménages n'ont pas mélangé aux ordures ménagères résiduelles, en vue d'un recyclage matière.

Compostage

Le compostage est un processus biologique comprenant plusieurs phases de dégradation et de transformation des déchets alimentaires, permettant d'obtenir un produit valorisable appelé compost.

Compost

Un amendement organique qui permet d'améliorer la fertilité du sol et de nourrir efficacement les plantes du jardin.

Déchet

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

Déchetterie

Il s'agit d'un espace clos, aménagé et gardienné dans lequel on y dépose, tout en les triant, les matériaux pouvant être valorisés, recyclés ou éliminés.

Déchets alimentaires

Il s'agit des déchets de cuisine tels que les restes de repas ou de préparation de repas, ou encore les produits périmés non-consommés.

Déchets assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages.

Déchets dangereux

Sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement.

Déchets diffus Spécifique

Déchets inertes

Sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières, pas de recyclage possible.

Déchets ménagers

Font référence aux déchets générés par les activités quotidiennes des ménages.

DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

Économie circulaire

Consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire.

Enfouissement

Consiste à stocker les déchets dans des conditions très contrôlées afin de maîtriser leur impact sur l'environnement.

Erreur de tri

Correspond aux déchets mis dans le bac jaune qui ne sont pas des emballages ou qui sont imbriqués ou emballés.

Gaspillage alimentaire

Est le fait de perdre ou jeter de la nourriture généralement destinée à la consommation humaine. Il se produit tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la production agricole jusqu'à la consommation, en passant par le stockage, la transformation, la distribution et la gestion.

Matrice des coûts

Outil d'évaluation central du dispositif de suivi et de pilotage des coûts du service public de gestion des déchets. Permettant la comparaison entre les collectivités.

Principe pollueur-payeur

Principe qui prévoit la prise en charge par un pollueur des frais liés à la prévention, à la collecte et au traitement des déchets.

Recyclage

Récupération des déchets pour en faire de nouveaux objets.

Redevance spéciale

Correspond au paiement, par les producteurs de déchets non-ménagers, de la collecte et du traitement de leurs déchets effectués par la collectivité.

Refus de tri

Déchets issus du tri industriel ne pouvant pas être recyclés.

Régie

Est un mode de gestion d'un service public consistant en la prise en charge directe du fonctionnement de ce service par la personne publique qui l'a créé, avec ses propres moyens et ses propres agents.

Ripeur

Agent de salubrité publique qui assure la collecte des déchets.

TEOM

La taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) s'applique à toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB). Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien. Elle apparaît sur l'avis de la taxe foncière. Lors du paiement, elle est incluse dans le montant global à payer avant le 15 octobre de chaque année. Les bases sont celles de la taxe foncière bâtie. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative cadastrale du bien imposé.

Trommel

Tambour rotatif utilisé pour cribler, débourber toutes sortes de matériaux ainsi que pour leur bouletage.

Valorisation

La valorisation des déchets peut être une valorisation matière, organique ou énergétique.

SIGLES

AV

Apport Volontaire

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AGEC (loi)

Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire de 2020

BOM

Benne à Ordures Ménagères

CABM

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

CACES

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CCES

Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

CGCT

Code Général des Collectivités Territoriales

CNFPT

Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale

CS

Collecte Sélective

CSR

Combustible Solide de Récupération

DDG

Dispositif de Drainage par Géo synthétique

DDS

Déchets Diffus Spécifiques

DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DEDG

Dispositif d'Étanchéité et de Drainage par Géomembrane

DEG

Dispositif d'Étanchéité par Géomembrane

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés

DPGD

Département de la Prévention et la Gestion des Déchets

DV

Déchets Vert

EMR

Emballages Ménagers Recyclables

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

FCTVA

Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FCO

Formation Continue Obligatoire

FIMO

Formation Initiale Minimale Obligatoire

FMA

Les remorques à Fonds Mouvants Alternatifs

GES

Gaz à Effet de Serre

GNV

Gaz Naturel Véhicule

GEM (F ou HF)

Gros Electro Ménager (Froid ou hors Froid)

INSEE

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

ISDND

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

ISDI

Installation de Stockage des Déchets Inertes

LIFO

Last In First Out / Dernier entré premier sorti

MAM

Médiathèque André Malraux

NOTRe (loi)

Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OM

Ordures Ménagères

OMA

Ordures Ménagères et Assimilées

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PAM

Petits Appareils en Mélange

PCI

Pouvoir Calorifique Inférieur

PCAET

Plan Climat Air Énergie Territorial

PEHD

Polyéthylène Haute Densité

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 034-213400377-20241119-DELIB202466-DE

S²LOW

PET

Poly téréphtalate d'Éthylène

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PAP

Porte-À-Porte

PAV

Point d'Apport Volontaire

PRPGD

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PVC

Polychlorure de Vinyle

REP

Responsabilité Élargie du Producteur

RS

Redevance Spéciale

SICTOM

Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

SITOM

Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

SRADDET

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SPL

Société Publique Locale

TECV (loi)

Transition Énergétique pour la Croissance Verte

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEPCV

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

TLC

Textiles Linges Chaussures

TMB

Tri Mécano biologique

VALOHÉ

VALorisation Ouest Hérault. Unité de valorisation par Bio-stabilisation des ordures ménagères résiduelles

ValOrBi

Valorisation Organique du Biterrois



BUREAUX ADMINISTRATIFS



39 boulevard de verdun - 34500 BEZIER'S



0800 0800 34



ambassadeurdutri@beziers-mediterranee.fr



<https://dechets-beziersagglo.fr>



illiwap - L'application Mairie d'Alerte et d'Information

"Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !"